



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Déclaration préalable commune FSU – UNSA Éducation au CHSCT-SD12 du jeudi 23 avril 2020



Après une semaine d'attente sans aucune information précise, à la suite de l'annonce présidentielle le 13 avril dernier sur la réouverture des écoles et établissements scolaires, le Ministre a donné des indications sur le calendrier des prochaines semaines ! Mais c'est bien la seule chose qui soit claire ! Aucune précision, aucune garantie n'ont été apportées en matière de santé et sécurité au travail !

De plus, encore une fois les personnels de l'éducation nationale ont appris par une déclaration télévisée les décisions les concernant en premier lieu. Que penser d'un ministre qui parle d'abord à la télévision sans prendre la peine de prévenir ses personnels et encore moins d'attendre la tenue du CHSCT ministériel qui était prévu hier ?

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est une instance qui permet aux représentant·es des personnels d'observer la mise en œuvre par l'employeur des dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité, d'analyser des situations de travail et de faire des propositions en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Les CHSCT, menacés de disparition avec la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique, se révèlent incontournables dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons. Face aux injonctions intenable du ministère sur la continuité « pédagogique », face aux difficultés qu'ont connues les personnels volontaires pour l'accueil des enfants des personnes indispensables à la gestion de la crise, face à l'angoisse d'un retour dans les écoles, établissements scolaires et administratifs sans réelles garanties de protection de la santé, les représentant·es des personnels portent la voix des professionnels. Plus que jamais, dans un contexte où chacun·e est isolé·e, cette instance permet d'exprimer la réalité vécue par les agents. L'UNSA Éducation et la FSU s'attacheront à défendre le bon fonctionnement et la pérennité de cette instance lorsque l'agenda social sera relancé à l'issue de cette crise.

Pour revenir à la crise sanitaire que nous vivons depuis 5 semaines, nous pouvons faire un premier bilan des difficultés vécues par les personnels à différents niveaux :

- le manque de communication et de clarté dès l'annonce de la fermeture des établissements scolaires, annoncée comme nécessaire puisque les enfants étaient des véhicules performants du virus, a plongé nombre de personnels dans des situations de stress accrues par la nécessité de prolonger leur activité à domicile dans des conditions souvent inadaptées. Les risques psycho-sociaux se sont donc accrus pendant cette période de confinement et nous demandons que tout personnel qui en a révélé des signes soit accompagné avec tous les moyens possibles, sans jugement. Avec la mise en confinement, c'est l'ensemble des personnels, y compris vous-mêmes à la DSDEN, qui se retrouvent à travailler dans ces conditions anormales.
- la communication inadaptée à la situation et aux conditions réelles d'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise fut un facteur aggravant de stress mais surtout a fait courir des risques inacceptables pour la santé des agents. Oser prétendre que seuls les gestes barrière étaient une protection contre la propagation du virus, ne pas doter de masques les personnels dans l'exercice de leur activité, relève de l'inconséquence, mais plus encore de la part d'un employeur qui a la responsabilité de ses agents, d'une certaine irresponsabilité. La FSU et l'UNSA Éducation revendiquent que ces personnels, s'ils sont

touchés par le covid-19, puissent avoir une reconnaissance de maladie professionnelle et soient dégagés de toute responsabilité en cas de contamination d'un·e élève dans ce cadre.

À présent nous entrons dans une deuxième période tout aussi éprouvante à l'approche de la date du 11 mai qui doit donc être dès maintenant «désacralisée». En effet, elle génère beaucoup de peur et d'angoisse dans les professions et chez les familles. La première chose est d'assumer une totale transparence sur le risque sanitaire qui sera celui des prochaines semaines, y compris l'incertitude qui peut exister. Les éléments qui définiront le risque sanitaire comme les questions non résolues font partie des éléments d'appréciation qui doivent guider l'effectivité de telle ou telle décision.

Pour la FSU et l'UNSA Education, un protocole rigoureusement cadré nationalement est indispensable ; il doit comprendre les consignes pour déterminer les conditions d'accueil, la nature des activités à mettre en place et l'organisation du travail : il ne sera plus possible d'envisager que les enseignant.es puissent faire classe la journée pour les élèves présents et ensuite travailler à distance avec les élèves qui seront restés chez eux. Les normes pédagogiques de la reprise progressive ne peuvent être définies au niveau local, encore moins par les collectivités territoriales. Et aucunement la responsabilité de la mise en place de protocoles visant à limiter la propagation du virus ne peut être laissée aux seuls chef·es d'établissement, directeur·trices d'école ou de service.

Les personnels et élèves à risque en raison d'une pathologie doivent être exemptés de tout retour en présentiel. De ce point de vue, la liste de pathologies fournie par la DGAFP doit s'imposer à tous sans qu'aucune interprétation locale ne vienne la contredire. Le ministère doit prévoir un protocole clair (qui décide du statut de l'agent, de quelle manière, etc.) et celui-ci devra être diffusé à l'ensemble des personnels concernés en amont pour éviter les tensions constatées en mars. Les personnels doivent pouvoir savoir clairement s'ils sont en ASA, en télétravail...

Un protocole à destination des élèves et des familles doit aussi permettre de protéger les usagers à risque. Les personnels et élèves qui ont des personnes à risque dans leur entourage doivent également pouvoir être exemptés d'activités professionnelles sur le lieu de travail afin de limiter les risques d'exposition. Les personnels concernés doivent pouvoir avoir accès aux outils nécessaires mais également bénéficier d'un accompagnement à la fois professionnel et psychologique.

Concernant les personnels qui ont contracté le coronavirus (testé ou fortement présumé du fait des symptômes) ou qui pensent avoir été exposés, il est essentiel qu'ils et elles puissent avoir la garantie qu'ils et elles ne soient plus contagieux·ses. L'accès aussi massif que possible aux tests de dépistage doit être prévu comme une des conditions inscrites dans le protocole. Les droits à ASA pour garde d'enfants des personnels doivent être respectés tout au long du processus de déconfinement et donc leur service ~~doit~~ pouvoir être organisé en tenant compte de celui-ci.

Enfin l'UNSA Éducation et la FSU demandent à ce qu'aucune réunion en présentiel ne soit imposée d'ici le 11 mai et, qu'au delà de cette date, le retour sur les lieux de travail ne puisse l'être que dès lors que la sécurité sanitaire sera atteinte, c'est à dire la fin de la phase 1 de l'épidémie. En effet, l'annonce d'une perspective de fin de confinement n'a ni mis fin au confinement et à ses règles, ni aux consignes – rappelées d'ailleurs par le premier ministre – de privilégier le télétravail dès que possible pour limiter l'exposition aux risques.

La FSU et l'UNSA Education ne cesseront de le rappeler, la priorité est la garantie de cette sécurité sanitaire des personnels et des élèves . Ces décisions de déconfinement n'étant en réalité pas fondées par la raison sanitaire mais par la raison économique, rappelons nous que – comme l'a dit Philippe Meirieu – «l'École est une institution qui incarne des valeurs de notre République et non un «service» chargé de satisfaire individuellement les demandes des usagers».